

Atelier D

DIALLO El hadj Mamadou Cellou, Doctorant à l'Université de Versailles Saint – Quentin en Yvelines - Candidat au prix Louis-Favoreu

Titre

La séparation des pouvoirs dans les pays francophones de l'Afrique de l'ouest : quel contre-pouvoir pour quel pouvoir ?

Résumé

A l'instar des grandes démocraties, les Etats francophones de l'Afrique de l'ouest ont consacré dès les indépendances la théorie de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs. Présentée comme la pierre angulaire des Etats de droit, elle devait garantir le respect des libertés publiques reconnues aux citoyens, mais également permettre un fonctionnement optimal de l'appareil étatique.

Ce double objectif consistait à un partage des responsabilités entre divers pouvoirs, lesquels, devaient s'autolimiter afin que le fonctionnement des institutions permette à ce que le pouvoir puisse arrêter le pouvoir.

Plus d'un demi-siècle après, qu'en est-il de cette théorie censée organiser le fonctionnement de l'appareil d'Etat de ces pays ?

Parler de séparation des pouvoirs et à travers elle, des pouvoir et des contre-pouvoirs, révèle en Afrique plus qu'ailleurs, la crise de la théorie que dénonce de plus en plus une partie de la doctrine (notamment française). En effet, outre le fait majoritaire qui affaiblit la théorie de la séparation des pouvoirs en raison des combinaisons politiques, l'idée de pouvoir et de contre-pouvoir en Afrique revêt une approche particulière. Si textuellement ces pays s'inspirent mutatis mutandis de la France, la pratique elle révèle, un exercice du pouvoir qui clive avec l'essentiel des principes devant favoriser la démocratisation de ces Etats. Ainsi, l'essentiel pour ne pas dire l'ensemble des pouvoirs, se trouve presque partout dans ces pays (quelques exceptions existent cependant), entre les mains d'un exécutif (président) qui incarne et gère à lui seul l'Etat. Ce faisant, les autres pouvoirs dont le rôle devait être de limiter le pouvoir qu'exerce le président sont asservis. Subséquemment, les libertés des citoyens ne sont que très peu ou pas garantie, et les institutions fonctionnent passablement.

Partant, la séparation traditionnelle des pouvoirs n'ayant pas produit les effets escomptés, il est temps pour ces pays de réfléchir sur des alternatives devant permettre d'atteindre les mêmes objectifs. De ce fait, une réflexion particulière pourrait être portée sur comment faire évoluer les régimes d'hyper présidence actuels, vers des régimes au sein desquels, le parlement et la justice seront pleinement indépendants pour exercer ce rôle de contre-pouvoirs.

Ce projet d'intervention a ainsi pour ambition de réfléchir sur cette nécessaire évolution constitutionnelle dans ces pays.